

**Préavis du Comité de direction de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ci-après ASIJ)
au Conseil intercommunal**

N° 04 / 2017 du 23.08.2017

Budget 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, modifiées par celles du 27 mai 1957, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2018 de l'ASIJ.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des Institutions et relations extérieures.

Le budget qui vous est présenté ici a été élaboré pour une présentation au Conseil intercommunal au mois de septembre, ceci pour la première fois. Nous tenons ainsi compte de la remarque faite par la Cour des comptes dans son rapport d'audit et sommes en accord avec nos statuts.

Pour l'année 2018, les projets de constructions de l'ASIJ sont arrivés au terme d'une étape avec l'ouverture du nouveau collège « Des Gollies » à Servion. Pour la première année, les charges liées à ce bâtiment sont reportées dans ce budget dans leur totalité.

Il a été constaté après onze mois de fonctionnement que le travail fourni par notre responsable administratif soulage le Comité de direction (CD) de toute une partie du travail opérationnel. Cependant, les constructions et leur suivi ont engendré durant cette année un engagement important du président ainsi que des membres du CD faisant partie de ces commissions. C'est pourquoi, en prévision du projet du Collège situé à Carrouge, les heures du CD sont en légère augmentation.

Les transports voient également leurs charges augmenter, ceci est principalement dû à une augmentation des km supplémentaires pour certains bus. Ce poste reste toujours difficile à prévoir.

Ci-dessous, nous portons à votre connaissance les principaux postes nécessitant des informations complémentaires :

1. Administration

101 Autorités :

101.3001.00 Les heures du Comité de Direction augmentent légèrement par rapport au budget 2017. Ceci, comme expliqué en introduction, en prévision du projet du collège de Carrouge et par analyse des heures déjà effectuées à mi-année 2017.

ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT

Siège : 1083 Mézières

110 Administration :

110.3189.00, L'ASIJ doit de plus en plus fréquemment faire appel à des avocats ou des spécialistes pour régler certains problèmes. Ce poste est donc revu à la hausse.

150 Bibliothèque de Savigny :

150.3010.00, le salaire de la bibliothécaire de Savigny est payé par la commune de Savigny et le Canton la rembourse directement pour la part scolaire.

150.3520.00, nouveau poste créé afin de comptabiliser les frais de salaire du concierge pour la part scolaire. En effet, comme l'ASIJ ne le paye pas directement, il ne pouvait figurer dans le poste 150.3010.00 et suivant pour les charges.

151 Bibliothèque de Mézières :

Avec l'engagement de notre nouvelle bibliothécaire, Mme Lenoury, le traitement du personnel augmente. Le Canton rembourse à l'ASIJ les salaires de la bibliothécaire et de son assistante. De ce fait, les charges restent stables.

2. Finances

230 Amortissements :

Les charges restent stables, car les amortissements des constructions de Mézières et Servion étaient déjà dans le budget 2017.

3. Domaines et Bâtiments

350 Bâtiment du Raffort :

Il y a une augmentation des frais de maintenance, car des problèmes viennent d'y être détectés. Voici les postes les plus importants pour un montant total de CHF 60'000.00.

Eclairage de secours et maintenance centrale	17 000,00
Eclairage classes aile 1991 (salle de musique et salle de cuisine ménagère)	10 000,00
Réfection sols parquets (aile 78 et 91), 2-3 salles / an	5 000,00
Modification caméra de surveillance (infrarouge)	2 500,00
2 sèche-mains électriques, renouvellement suite à casse	1 800,00
Peinture vestiaire 78 (suite Tags) selon devis	3 788,40
Divers et imprévus	20 000,00

351 Bâtiments scolaires

351.3522.11 : la baisse des charges de ce poste est due à la fermeture de six classes à la rentrée 2017-2018 (deux classes à Servion, deux classes aux Cullayes et deux classes à Montpreveyres) suite à l'ouverture du collège « des Gollies ». La classe de Ferlens a été mise en attente une année (demi-loyer jusqu'en juillet 2018), car il y a une baisse temporaire d'élèves.

353 Bâtiment des Goilles -Servion

Il n'y a pas de recul pour ce nouveau collège, le budget a été établi en partie sur des devis et en partie par extrapolation sur le collège du Raffort.

353.3010.00, le seul salaire prévu directement à charge de l'ASIJ est celui pour le contrôle du chauffage. Il n'y a pas de concierge engagé par l'ASIJ.

353.3141.00, en plus des frais liés à l'entretien courant du bâtiment et des installations, ce poste contient également tout ce qui concerne les nettoyages. Certains devis ont été reçus

ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT

Siège : 1083 Mézières

juste à temps pour être introduits dans le budget. Le CD doit encore analyser certains postes.

353.4272.10, le loyer correspond à un prix annuel de CHF 180.00 par m2 pour une surface de 503 m2.

354 Centrale de Chauffe

En raison des travaux de transformation du bâtiment de l'auberge communale, il sera vendu moins d'énergie à la commune de Mézières en 2018.

5. Instruction publique

500. Transports :

Le coût des transports a subi une nette diminution. Le budget 2018 tient compte d'une augmentation des kilomètres par bus effectués par cette entreprise, ce qui engendre un surcoût par rapport à la somme de base du contrat. Ces kilomètres sont principalement dus au transport des enfants dans les UAPE ou encore à la piscine de Puidoux ou certaines classes pourront à nouveau aller nager depuis la rentrée 2017-2018.

512 Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés sont depuis la rentrée 2017-2018 également prévus d'être donnés à Servion. Il est toujours difficile de prévoir la fréquentation de ceux-ci.

510 / 520 enseignement primaire et secondaire

510 / 520.3522.00, les dérogations d'enclassement pour les deux cycles ont été revues légèrement à la hausse, car celles-ci ont tendance à augmenter. Les élèves étant sous la responsabilité de l'ASIJ, mais hors de l'EPS du Jorat, sont pris en compte pour la répartition finale des frais.

510.3653.00, la location de la piscine de Puidoux est d'environ CHF 14'400.00 soit CHF 100.00 par heure pour 4 heures par semaine sur 36 semaines

521. Réfectoire scolaire :

Le réfectoire du Raffort étant géré par le traiteur « La Chenille Gourmande », il ne reste que deux postes à charge de l'ASIJ.

521.3060.00, il s'agit de l'indemnisation des CHF 3.00 par repas qui sont attribués aux élèves dont l'éloignement fait qu'ils n'ont pas 30 minutes chez eux pour manger à midi. Ce subside est déduit directement à l'achat du repas et remboursé au traiteur par l'ASIJ. Le subside est valable uniquement pour les élèves mangeant un plat au réfectoire.

Charges, revenus et répartition

Le budget de l'ASIJ pour l'année 2018 laisse apparaître les résultats suivants :

Total des charges	6 925 300,00
Total des revenus	344 160,00
Frais à répartir	6 581 140,00

Ce montant est réparti selon les statuts, entre les communes membres, à 50% au nombre d'élèves et 50% au nombre d'habitants. Sur la base des chiffres au 31 décembre 2017 pour les habitants et au 30 septembre 2018 pour les élèves. Cette répartition serait la suivante :

ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT

Siège : 1083 Mézières

½ par le nombre des élèves : 6'581'140.00 : 2 = 3'290'570.00 : 1 548 = 2'125.69

½ par le nombre habitants : 6'581'140.00 : 2 = 3'290'570.00 : 12 726 = 258.57

Répartition par communes selon budget 2018

	Elèves*	Habitants**	Coût élèves CHF	Coût habitants CHF	Total CHF
Corcelles-le-Jorat	54	425	114 787,33	109 892,52	224 679,85
Forel/Lx	253	2 066	537 799,88	534 206,95	1 072 006,83
Jorat-Mézières	398	2 814	846 025,10	727 617,79	1 573 642,89
Montpreveyres	84	621	178 558,06	160 572,37	339 130,43
Ropraz	51	438	108 410,25	113 253,94	221 664,19
Savigny	339	3 276	720 609,32	847 077,43	1 567 686,75
Servion	229	1 918	486 783,29	495 938,49	982 721,78
Vucherens	64	557	136 044,24	144 023,85	280 068,09
Vulliens	58	466	123 290,09	120 493,92	243 784,01
Syens	18	145	38 262,44	37 492,74	75 755,19
Totaux	1 548	12 726	3 290 570,00	3 290 570,00	6 581 140,00

* Elèves au 01.08.2017 (y compris RAC, dérogation et sport-étude)

** Habitants au 31.12.2016

Plan des investissements

Conformément à l'art. 18 RCom, le comité de direction vous remet, en annexe au présent préavis et pour information, le plan des investissements prévus pour la législature 2016 - 2021. Ce plan tient compte des différents projets d'investissement et plus particulièrement du futur collège de Carrouge. Le coût total de l'investissement prévu pour ce collège, à la suite de l'étude de faisabilité, a été pris en compte dans le plan d'investissement. Les subventions, la participation pour les abris PC et autres ne sont pas retranchés du coût total des travaux figurant dans le plan d'investissement.

Endettement

L'endettement de l'ASIJ au 31.12.2017 sera de CHF 30'129'000.00

Au 31.12.2016, il était de CHF 23'481'000.00 + emprunt 2017 CHF 7'000'000.00

– amortissement année : CHF 352'000.00.

Conclusion

En conséquence et au vu de ce qui précède, le comité de direction de l'ASIJ vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver le budget 2018, tel que présenté.

Le présent préavis a été approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 23 août 2017.

Au nom du Comité de direction


Le Président
E. Cherpillod


La Secrétaire
F. Blanc

Annexes : budget 2018, plan des investissements 2016-2021